

Mesure de vibration simple et fiable

Vibracord Tellus :

Le Vibracord Tellus est l'équipement qui répond parfaitement à vos besoins pour assurer le suivi sismique de vos tirs en carrière. Simple, moderne et puissant, il répond à toutes les normes françaises en vigueur.

→ Equipé d'un écran 7" et d'une interface facile et intuitive.

→ Les possibilités de configurations vous permettent de contrôler parfaitement vos enregistrements.

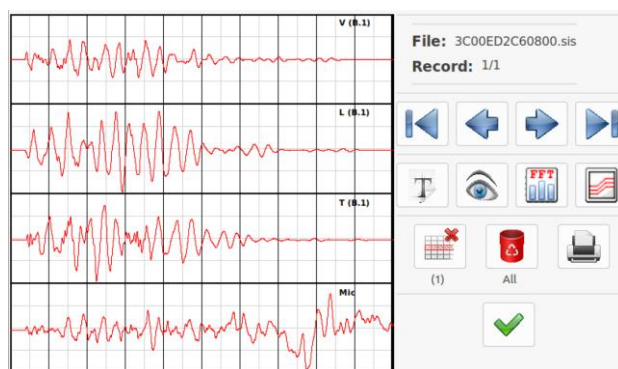
→ Vous permet d'accéder directement aux valeurs de vos mesures et de visualiser la forme de vos signaux.

→ Transfert des données par clef USB ou rapports PDF disponibles directement via l'interface WEB.

→ Envoie automatique d'e-mail avec rapport PDF lors du dépassement du seuil d'enregistrement.

→ Fourni par défaut avec un enregistreur de vibration 2-250 Hz, il est possible de l'équiper d'un enregistreur 1-315 Hz voir même de deux en parallèle en fonction de vos besoins.

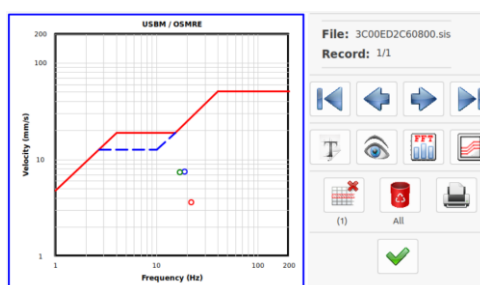
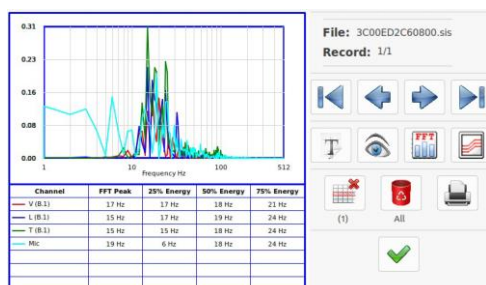
→ Le Vibracord Tellus est fourni avec un microphone permettant de mesurer la surpression aérienne et qui est étalonné chaque année pour plus de fiabilité.



Mesure de vibration simple et fiable

→ Le module GPS fourni la position exacte de votre appareil et synchronise l'horloge de vos équipements pour une analyse temporelle précise.

→ Le module de communication vous permet d'accéder à vos enregistrements et de régler vos paramètres d'enregistrement à distance.



→ L'analyse FFT de votre signal est réalisée en direct et les résultats sont disponibles en temps réel.

→ La conformité de vos mesures peut être directement vérifiée sur l'écran de l'appareil.

Responsabilité

Les indications et recommandations contenues dans ce document sont fondées sur les recherches et tests conduits par le fabricant à ce jour. Le fabricant ne peut envisager toutes les applications possibles pour ses produits. En conséquence, les produits décrits ci-dessus sont vendus sous la seule garantie de leur conformité aux spécifications figurant dans le présent document et aux arrêtés du Ministère Français de l'Industrie qui établissent leur agrément technique et en autorisent l'utilisation.

